



Le 4 juillet 2023

PAR COURRIEL

Monsieur Cédric Lacombe
Président
Fédération des médecins résidents du Québec
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 1E4

Objet : Libération sans pénalité des résidentes et résidents dans le cadre de certaines activités

Monsieur le Président,

Les membres de la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales confirment, par la présente, le renouvellement de leur accord pour la libération des médecins résidents et résidentes sans pénalité sur le plan des absences (75 %), afin qu'ils puissent assister aux activités de la journée d'accueil des R-1 (Norme 3.2.5.3), des Journées Carrière (Norme 6.1.2.1), de la Journée du médecin résident (Rôle CanMEDS : professionnel, Normes 5.1.3.5 & 3.2.2.3), aux visites d'agrément (Rôle CanMEDS : collaborateur, Norme 9), au Colloque annuel sur les PREM en médecine familiale pour les R-1 (Norme 6.1.2.1) et à tout comité ou réunion d'un organisme québécois ou canadien lié aux études médicales ou à l'agrément (Rôles CanMEDS : Leader, professionnel et collaborateur).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente de la Conférence des vice-doyens aux études
médicales postdoctorales des facultés de médecine du Québec,

Regina Husa
Vice-doyenne
Formation médicale postdoctorale, affaires
professionnelles et interhospitalières
Faculté de médecine
Université McGill

c. c. Membres de la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales
Monsieur Patrice Savignac Dufour, Directeur général, FMRQ